

# Contre la République laïque, l'union de l'Eglise catholique et des organisations islamiques

Quand les cardinaux André VINGT TROIS et Philippe BARBARIN coordonnent une action contre les lois prochaines sur le mariage des homosexuels et sur l'euthanasie, en poussant à la désobéissance civique et civile des maires qui suivent les préceptes du catholicisme au mépris de la légalité républicaine, en faisant en plus développer dans l'opinion des stupidités moyenâgeuses contre le mariage homosexuel (hélas reprises trop souvent dans les articles de Riposte Laïque), on est confondu par leur arrogance au service du totalitarisme de leur église qui continue ainsi à pourrir la vie de la société française

Le combat contre les nuisances de l'Eglise catholique ne doit pas cesser. Le droit au divorce, le droit à la contraception et à l'avortement, issus de la pensée émancipatrice des Lumières se sont fait de haute lutte dans le passé contre elle ; et son influence néfaste d'oppression ne cesse toujours pas. Il faut y rajouter la lutte pour un état civil hors de l'emprise religieuse et un enseignement basé sur la Raison hors des griffes des congrégations fin du 19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup>, et la loi sur la séparation des églises et de l'état de 1905. La laïcité impose la non intervention des églises et autres organisations religieuses dans l'élaboration des lois de la République.

André VINGT TROIS et ses comparses foulent au pied depuis des décennies ce principe de laïcité. Il faut les mettre définitivement hors d'état de nuire en leur interdisant de s'exprimer à d'autres qu'à leurs fidèles et seulement dans

leurs lieux de culte, que leurs fidèles doivent d'ailleurs financer eux-mêmes sans le concours des impôts locaux.

Et s'ils ne s'exécutent pas, il faut prévoir une loi les expulsant pour troubles à l'ordre public comme je l'avais proposé déjà dans un article antérieur : une loi donc de condamnation à l'exil (à l'exemple de la pratique de la république romaine antique) avec la dissolution des mouvements intégristes menaçant la laïcité comme CIVITAS.

Quant aux maires qui, suivant leurs instigations refuseraient d'appliquer les lois républicaines, le même sort devrait leur être réservé : expulsion par condamnation à l'exil et perte des droits de leur citoyenneté ( et non leur accorder une incroyable « pseudo- liberté de conscience » dans l'application les lois de la République, qui ne serait qu'un recul scandaleux de la part de Normal 1<sup>er</sup> le Mou).

Quant à la nocivité des organisations islamiques vis-à-vis de la laïcité, elle n'est plus à démontrer. Les tentatives d'imposer la Charia dans la vie civile se font à coup d'intimidations, de réclamations de privilèges, et de terrorisme intellectuel, notamment en réclamant une loi condamnant le blasphème.

C'est la demande d'autorisation de porter ostensiblement le voile islamique à l'école et sur la voie publique, transformée rapidement en obligation dans certains quartiers dès que le salafisme s'impose , l'obligation de la nourriture hallal dans les cantines scolaires et dans les restaurants de fastfood (en contradiction d'ailleurs avec le verset 5 de la sourate 5 ), l'obligation de suivre les dispositions du ramadan à tout un quartier ( oui, les exemples de « pain au chocolat arraché aux enfants et aux adolescents » sont nombreux pendant cette période, sans compter les remontrances de caissières musulmanes dans les super marchés à ceux qui ont une apparence d'être maghrébins quand ils achètent de la viande non hallal, etc..., ) . Là, c'est un véritable fascisme

islamique qui s'installe, avec le soutien de certaines organisations dite islamogauchistes commela LDH, le MRAP et SOS Racisme, et avec la complaisance et la complicité de nos élus de gauche et de droite, mais aussi les encouragements de certains élus comme souvent issus de la mouvance Europe – Ecologie, et d'extrême-gauche, aveuglés par un discours tiers-mondisme discriminatoire.

La construction de mosquées avec des dépendances d'endoctrinement dites culturelles bénéficiant de l'apport déguisé ou non de l'argent public se multiplie.

Et gare à ceux qui tentent de s'opposer à l'instauration rampante de ce fascisme islamique, on les menace des foudres de la justice qui n'hésite pas d'ailleurs à bafouer la liberté d'expression et la laïcité, Le grand plaisir de ces organisations perverties dite antiracistes de défenseurs des droits de l'homme et de promotion d'amitié entre les peuples est d'ailleurs de faire condamner en priorité les laïques maghrébins.

Il est urgent de mettre fin aux subventions publiques qui leur sont versées, donc issues de nos impôts.

Et les organisations islamiques soit disant modérées comme celles du CFCM avec Mohamed MOUSSAOUI et Dalil BOUBAKEUR, chacun dans leur registre qui ne s'affrontent à des élections internes que pour assoir le pouvoir de leur clan, non seulement ne s'opposent pas à l'instauration de ce fascisme religieux mais l'encourage plus ou moins discrètement le plus souvent.

La aussi, l'instauration de lois anticléricales fermes allant jusqu'à l'expulsion des responsables doivent être mises en place sans état d'âme, avec, bien sur, la dissolution des mouvements menaçant la laïcité dela Républiquecomme l'UIOF, face cachée des « Frères musulmans ».

Les lois anticléricales nécessaires ne suffisent pas. Il faut

que les acteurs de la laïcité engage le combat au nom de la science et de la raison, en faveur de la relativité historique des livres dit sacrés qui servent aux fondements des religions, ainsi que des légendes qui les accompagnent.

C'est le moyen absolu d'enlever toute légitimité de fanatisme et de totalitarisme aux organisations religieuses qui prétendent détenir la vérité absolue, alors que leurs croyances sont des légendes ou tout au plus des vérités contestables et il est indispensables de le démontrer clairement.

Il est donc nécessaire d'aider les chercheurs qui par la science de la linguistique tentent d'établir un lien entre les premiers versets du Coran et les écrits ou enseignements de la secte juive chrétienne araméenne (la secte chrétienne de langue araméenne n'acceptant que des membres juifs et qui a disparu avant le 6<sup>ème</sup> siècle, au contraire de la secte chrétienne hellénophone de Paul de Tarse, qui s'est développée ensuite dans le monde romain et byzantin) , d'autant que beaucoup de mots philosophiques de l'arabe coranique proviennent justement de la langue araméenne, langue des élites intellectuelles de l'époque et donc des communautés juives., ce qui relativise le caractère sacré et immuable des textes coraniques

Il est nécessaire de diffuser les travaux des chercheurs des universités de Tel Aviv et de Belgique qui établissent d'une manière incontestable que les textes bibliques de la genèse , du livre des patriarches et de l'exode ont été écrits bien des siècles après leurs supposés relations historiques, c'est-à-dire seulement sous l'égide du roi Josias, roi de Juda, avant l'an 600 de notre ère, démontrant de ce fait les invraisemblances historiques de ces textes, et fixant seulement à cette date la croyance obligatoire du Dieu unique pour le Judaïsme.

Les théologiens protestants de l'université de Lausanne

démontrent, et ils ne sont pas les seuls, les fantasmagories des évangiles officiels.

Aussi on ne peut être que consternés quand la présidente de Résistance Républicaine nous refait le coup de la légende de CLOVIS, « premier roi chrétien des Francs », et « fondateur de la France chrétienne ». Tous les historiens sérieux démontrent désormais que la légende du sacre de CLOVIS dans la cathédrale de Reims par l'évêque REMI n'est décrite que par les chroniques de l'évêque GREGOIRE de TOURS, un siècle après ce soi-disant fait, et aucunement par une chronique de l'époque. Bien plus la légende de la bataille de TOLBIAC où CLOVIS aurait invoqué le Dieu de CLOTILDE n'est apparue dans une chronique chrétienne que mille ans après les faits supposés!!!

C'est le type même des légendes imposées par l'Eglise Catholique à ses fidèles et à la société toute entière pour mieux les asservir intellectuellement.

La réalité historique est toute autre. La bourgeoisie agricole et marchande gallo romaine est effectivement catholique à l'époque de CLOVIS et n'arrive pas à imposer sa religion à l'ensemble des paysans gaulois qui restent attachés aux rites païens antérieurs (le mot païen est justement dérivé du mot paysan).

Pour les populations germaniques qui ont envahi la Gaule les siècles précédents et vivent aux dépens de la population gallo-romaine, seuls les Francs ne sont pas chrétiens. Les Burgondes au Sud-est et les Wisigoths au Sud-ouest ont été christianisés en Germanie avant leur arrivée en Gaule par le moine grec Arius mais dans la forme dite arianiste où Jésus de Nazareth n'est qu'un homme, rejetant les élucubrations théologiques des conciles de Nicée et de Chalcedoine sur la double nature du Christ et la transsubstantiation.

C'est donc l'alliance entre CLOVIS, roi des francs et REMI,

évêque gallo-romain, favorisée par CLOTILDE princesse burgonde et devenue femme de CLOVIS, princesse catholique qui voulait sa revanche sur les chefs burgondes arianistes qui avaient massacré ses proches, qui s'établit pour chasser l'arianisme de la Gaule et imposer la religion catholique à tous, descendants germaniques et paysans gallo-romains.

La conversion de CLOVIS et de ses guerriers n'est apparue, selon toute vraisemblance historique, qu'à la fin de son règne pour parfaire sa politique d'alliance.

C'est l'exemple historique du totalitarisme de cette église qu'il nous faut démythifier et non encenser. C'est encore elle qui a christianisé les fêtes solsticiales du 25 décembre pour l'Europe (et non pour les églises d'Orient), les fêtes celtiques des revenants du 1<sup>er</sup> novembre, etc..., faisant un véritable hold up de nos traditions culturelles antérieures.

La laïcisation émancipatrice de la société passe non seulement par l'interdiction signifiée aux organisations religieuses d'intervenir dans l'élaboration des lois de la république mais aussi par la démythification des légendes imposées comme vérités historiques par toutes les religions, et non par le soutien aux légendes de l'une contre celles des autres.

**Hubert SAGE**

Président du cercle Laïcité et République sociale.